

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONICA LAROCQUE	Numéro de permis 2015373	Date d'inspection Le 28 février 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE AU PTIT CAROUSSEL		Numéro de téléphone (506) 870-0563	
Adresse 76 rue Mathias Dieppe NB E1A 9H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

L'inspection a été faite en avant-midi par la mentor en assurance de la qualité, donc aucun enfant scolaire n'était présent.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

La cour d'extérieur n'a pas été observée lors de l'inspection, la mentor en assurance de la qualité devra l'observer quand la neige sera fondue.

original signé par  
Sylvie LeBlanc

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Monica Larocque

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date